

21/05/2021



Le **guide de préconisations** de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 vient d'être **mis à jour sur le site de l'OPPBT**P, après la parution d'une nouvelle version du protocole Covid de l'Etat.

Version 12 du 20/05/2021

Cette mise à jour intègre les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique et du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, du 18 mai 2021. Le présent guide est le document de référence pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Les nouveautés concernent :

- **Page 4** - la possibilité de mettre des autotests à disposition des collaborateurs.
- **Page 5** - l'importance de la vaccination pour les salariés et les employeurs.
- **Page 7** - l'aération/ventilation naturelle ou mécanique des locaux.

Les gestes barrières restent bien sûr essentiels pour se protéger du virus.

[Télécharger le guide](#)